

DECISION DU MAIRE

Signature d'une convention de résidence avec le Théâtre Bascule

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 64-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer une convention de résidence avec le Théâtre Bascule domicilié 7/9 rue de la Madeleine – Préaux du Perche – 61340 PERCHE EN NOCE pour une résidence au théâtre l'Eclat du 24 octobre au 30 octobre 2022 pour la création du spectacle « Ovale » pour le règlement des frais de défraiements et de transports pour un montant de 3.750 € TTC.

Fait à PONT-AUDEMER le 22 novembre 2022

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième adjoint en charge
De la culture et du patrimoine